



CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

AVIS CSRPN N° 2019-16

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Référentiel de données sensibles du SINP de La Réunion

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Pétitionnaire: DEAL Réunion

Contexte et objet de la demande :

Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) vise à fluidifier la mise en partage des données naturalistes afin de faciliter les actions de conservation ou de prise en compte du patrimoine naturel dans l'aménagement du territoire. Impulsé par le ministère en charge de l'environnement au niveau national et les DEAL/DREAL au niveau régional, il repose sur la mise en place progressive d'organisation, d'outils et de référentiels, aux niveaux national et régional.

Le référentiel régional de données sensibles constitue un élément central dans ce dispositif. Il vise en effet à formaliser, diffuser et mettre en œuvre des règles permettant d'attribuer un niveau de sensibilité à toute donnée d'observation naturaliste circulant dans le SINP. Le niveau de sensibilité est ensuite utilisé pour adapter la diffusion des données au grand public, en particulier pour les données acquises sur fond public, qui normalement sont diffusées en ligne sans floutage géographique.

Le CSRPN a examiné en 2017 et 2018 le référentiel dans sa version actuelle qui intègre déjà les groupes taxonomiques suivants :

- flore vasculaire
- reptiles
- amphibiens
- oiseaux
- chiroptères
- cétacés
- insectes
- arachnides
- poissons d'eau douce
- macro-crustacés d'eau douce

L'intégration de retours d'expérience ou encore l'évolution des connaissances rendent nécessaire l'évolution du référentiel de données sensibles. Les principales évolutions apportées par rapport à la version examinée par le CSRPN en 2018 sont présentées dans un document de travail transmis au CSRPN.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Remarques générales sur la méthode :

Les taxons aux données potentiellement sensibles répondent simultanément à trois critères :

- Risque d'atteinte volontaire dans la région ou dans un même contexte
- Sensibilité intrinsèque de l'espèce
- Effet de la diffusion de l'information

Une donnée sensible concerne un taxon aux données potentiellement sensibles qui remplit les critères complémentaires fixés pour ce taxon, qui peuvent être de différents types :

- Grain spatial de sensibilité de la donnée
- Périmètre géographique de sensibilité
- Durée temporelle de sensibilité
- Autres informations (ex : statut de reproduction, gîte...)

Remarques préalables sur les évolutions apportées :

Cette version 1.4 du document est une nouvelle évolution, telle que prévue tous les 2 ans. Depuis la validation de 2017 par le CSRPN des données sur les espèces de La Réunion, ont été intégrés les éléments suivants :

- Taxons de Taxref 12
- Poissons et macro-crustacés d'eau douce
- Complément sur les chiroptères (roussettes)
- Complément sur les insectes

Les évolutions entre chaque version sont détaillées, ce qui est utile. Cette évolution, de la base avec la prise en compte d'un plus grand nombre de taxon est un bon signe. On espère qu'elle pourra intégrer rapidement des paysages (habitats et patrimoine géologique), comme la vocation du SINP doit y conduire. L'accent doit être mis sur ce dernier point.

Il faut à nouveau saluer le travail exceptionnel des têtes de réseau.

Le travail est dans la continuité de ce que le CSRPN a pu évaluer en 2017 (et 2018 sur les aspects méthodologiques). Les modalités de floutage des données sensibles sur les espèces se font à minima à la maille 2km et ont été testées sur des croisements de bases de données multiples (telles que Znieff, ENS, ...) : cela concerne 90% des taxons sensibles saisis (seulement 10% à la maille 10km).

On peut cependant s'interroger sur la pertinence d'une diminution du floutage de la donnée sensible sur les insectes d'une maille 10 km à une maille 2Km, « *par souci d'homogénéisation avec les autres taxons* », p. 19. Il est précisé que les têtes de réseau sont consultées sur la sensibilité après l'import d'un nouveau jeu de données en cas de taxon « nouveau » pour Borbonica, mais peut-être faudrait-il formaliser la procédure.

Un total de 6179 taxons actuels ou anciens est inscrit dans la base, dont plus de 84 % concerne la flore vasculaire, les insectes et les arachnides (62% pour ces 2 derniers taxons). Les ajouts récents concernent 11 plantes, 3 chiroptères, 9 oiseaux, 5 reptiles, 157 insectes et arachnides et 2 poissons d'eau douce

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Sur la forme on peut noter qu'il existe toujours une confusion entre sensibilité de l'espèce et sensibilité de la donnée (ex. p. 9 : « *Pour les groupes taxonomiques suivants aucune espèce n'est proposée potentiellement sensible : cétaqués ...* »).

Les tableaux listant les critères pour chaque taxon intègrent les évolutions demandées précédemment par le CSRPN (ex. intégration des 2 espèces d'oiseaux *Anous stolidus* et *Phedina borbonica*). L'évaluation de l'analyse pour chaque taxon est laissée aux autres experts du CSRPN spécialistes des groupes concernés.

Avis final du CSRPN:

Avis du CSRPN : (adopté à l'unanimité)

Le CSRPN valide le référentiel de données sensibles du SINP mais demande un maintien d'un niveau de floutage à la maille de 10 km pour les arthropodes, compte tenu du risque d'atteinte à ces espèces, notamment par les collectionneurs.

Le CSRPN souligne à nouveau la qualité du travail de coordination et d'expertise pour le SINP Réunion.

Fait à Saint Denis, le **10 FEV. 2020**

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC

